

## REPORTING RÉGLEMENTAIRE

# Quel avenir pour le PCEC ?



**Thomas Verdin**

Consultant Manager  
LGB Finance



**Olivier Doublet**

Adjoint au directeur  
de la comptabilité  
consolidée  
Natexis  
Banques  
Populaires

Apparu dans les années quatre-vingt-dix lors de la mise en place de la BAFI, le plan comptable en normes françaises pour les établissements de crédit voit progressivement sa portée se réduire au profit des normes IFRS. Ses meilleurs principes méritent néanmoins d'être soulignés, voire étendus.

**G**rands bouleversements au sein des services comptables des établissements de crédit : un plan de compte commun, structuré par classes et apportant une signification à chaque numéro, est adopté. La première remise BAFI, celle de 1993, approche. Les banques françaises sont contraintes de revoir leur système comptable pour l'aligner sur le plan comptable des établissements de crédit (PCEC), déclinaison sectorielle du plan comptable général.

### DES ORIGINES LIÉES À LA BAFI

Proposé par le Comité de la réglementation bancaire et la Commission bancaire, désireux d'améliorer la collecte des informations de contrôle prudentiel, de politique monétaire et de statistiques financières, le PCEC permet d'organiser les déclarations réglementaires BAFI (base de données des agents financiers). Il comporte un nombre limité de comptes : plutôt que de multiplier les entrées et leurs ventilations, il privilégie l'utilisation d'attributs pour décrire les caractéristiques des contrats. Les états BAFI sont alimentés par cer-

taines combinaisons et agrégats de la matrice comptes/attributs ainsi définie.

Depuis cette époque, le PCEC est devenu une référence incontournable. Les établissements ont conservé la liberté d'organiser leur propre système de gestion de l'information mais, soumis aux contraintes BAFI de production des données, ils ont utilisé le PCEC comme racine commune pour rationaliser leurs systèmes comptables, améliorant la communication inter-établissements (et facilitant grandement les opérations de rapprochement et de fusion !) tout autant qu'à destination du superviseur. En 1998, dans une volonté d'unification des différentes obligations comptables applicables aux entreprises françaises, le référentiel comptable bancaire a été placé sous la res-

ponsabilité du Comité de la réglementation comptable (CRC). Désormais géré pas une autorité non sectorielle, le PCEC continue d'apporter la structure de base pour produire les comptes sociaux bancaires.

### LES IMPACTS DES NORMES IFRS

L'adoption des normes IAS/IFRS, à partir de 2005, a changé les méthodes d'évaluation comptable, mais aussi modifié les principes de présentation traduits dans le PCEC. On sait, par exemple, que le hors bilan bancaire (*swaps*, instruments financiers à terme...) des normes françaises est reporté au bilan *mark-to-market* dans les comptes IFRS. Mais la réforme IFRS ne concerne qu'une partie de la place, certes importante en terme de produit net bancaire : les établissements cotés et bientôt ceux qui émettent des titres de créances négociables sur un marché public. Elle ne s'applique qu'au *reporting* consolidé, partie visible mais superficielle du travail comptable. Le plan de référence pour les établissements de crédit et le cœur des systèmes comptables sont, dès lors, restés aux normes françaises, avec un PCEC inchangé. Les comptes IFRS s'établissent en intégrant des retraite-

**“ Le PCEC apporte une organisation comptable dédiée au secteur bancaire, avec un niveau de détail suffisant pour structurer les données et un agencement par classe qui donne un sens commun à la numérotation des comptes. ”**

ments complémentaires aux opérations élémentaires majoritairement traitées en French GAAP.

#### LES ATOUTS DU PCEC

La réforme COREP FINREP en Europe, d'application progressive en France à partir de l'arrêté du 30 juin 2007, marque une évolution. La structure des états de déclarations périodiques réglementaires françaises était, jusqu'à présent, fortement influencée par le PCEC, né avec la BAFI. Les nouveaux *reportings*, parce qu'ils proviennent d'une volonté de standardisation européenne fondée sur des référentiels transnationaux, sont au contraire conçus en regard des normes IAS/IFRS. Certes, sans y être totalement liés : les indicateurs comptables de COREP peuvent se calculer également sur base française et il faut appliquer des filtres prudentiels lorsqu'on travaille en normes IFRS, pour limiter l'influence du choix du référentiel comptable sur le ratio prudentiel d'analyse de la solvabilité. Mais chaque étape de l'harmonisation européenne tend à reléguer les systèmes nationaux au profit d'approches communes, comparables. Le PCEC apporte une organisation comptable dédiée au secteur ban-

caire, avec un niveau de détail suffisant pour structurer les données et un agencement par classe qui donne un sens commun à la numérotation des comptes. Il pourrait utilement être mis à profit pour étendre le modèle de *reporting* IFRS, dès lors que ce dernier est privilégié par l'approche européenne. Le référentiel IFRS s'est doté de représentations standardisées : l'état IAS BAFI consolidé, certains tableaux FINREP ou, dernièrement, la taxonomie IFRS GP publiée par l'IASCF (International Accounting Standards Committee Foundation). Ces représentations pourraient, en se concentrant sur les comptes liés à l'activité bancaire et en s'inspirant des ventilations et principes du PCEC, être prolongées. L'objectif est de définir une arborescence comptable affinée, détaillant ces présentations consolidées. Cela permettrait, comme c'est le cas en normes françaises avec le PCEC et ses adaptations spécifiques à chaque établissement, de tenir une comptabilité quotidienne de gestion, homogène à l'échelle européenne, avec un focus sur les informations liées aux instruments financiers. Et pourquoi pas une numérotation par classes de comptes ? ■



Face aux nouvelles normes et dispositifs européens,

#### Evolan Report

constitue la réponse complète et évolutive à vos exigences de reportings réglementaires et internes. Il permet de produire les nouveaux reportings

#### COREP et FINREP en XBRL

et assure la concordance de l'ensemble des reportings.

#### Evolan Capital Adequacy

assure la gestion des risques conforme à Bâle II en proposant une alternative efficace aux solutions complexes.

*Sopra Group, 10,000 employés dans le monde, accompagne les banques et établissements financiers depuis 1968.*

[www.sopragroup.com](http://www.sopragroup.com)